

HOLDING DALI AND CO
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 Boulevard Robert Thiboust,
77700 SERRIS
803 021 112 RCS MEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 janvier,
A 10 heures,

Les associés de la Société HOLDING DALI AND CO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire,
17 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS.

Sont présents :

- Monsieur Farid DALI, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Khaled DALI, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Farid DALI, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont mis à la disposition de l'Assemblée et qu'ils ont été précédemment adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 17 Boulevard Robert Thiboust, 77700 SERRIS au 59 rue de Ponthieu 75008 PARIS, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 59 rue de Ponthieu 75008 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

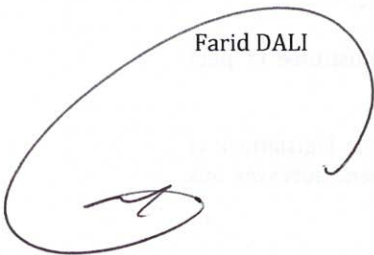
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Farid DALI

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a smaller flourish at the bottom.

Khaled DALI

A handwritten signature in dark ink, featuring a large 'X' shape with a horizontal stroke and a small loop at the bottom right.